



SCHEMA D'ORGANISATION DE LA REOUVERTURE DU LYCEE ROLAND GARROS

La situation sanitaire du pays, liée au Coronavirus Covid-19, a conduit à la fermeture des établissements scolaires le 16 mars 2020.

Une continuité pédagogique à distance a été mise en place et a permis de maintenir un contact régulier entre les professeurs et la majorité des élèves.

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les établissements scolaires progressivement, à partir du 18 mai 2020, et à compter de début juin pour les lycées. *La date du 2 juin et les modalités pour les lycées viennent d'être confirmées par le Premier Ministre et le Ministre de l'Education Nationale, lors de leur allocution du 28 mai.*

La réouverture doit se faire dans le strict respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Le présent protocole précise les modalités de réouverture et de fonctionnement du lycée Roland-Garros après la période de confinement, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires, le Ministère de l'Education Nationale, les autorités académiques et la collectivité de rattachement.

1) Pré-reprise

Les mesures de protection sanitaire ayant été mises en œuvre, en liaison notamment, avec la collectivité de rattachement (fourniture de masques pour ses personnels), fourniture de visières par l'établissement, et fabrication d'une centaine de litres de solution hydro-alcoolique par nos techniciens de laboratoire, une pré-reprise a été fixée pour les chefs d'équipes, le mercredi 13 mai et l'ensemble des agents le lundi 18 mai.

Les personnels de santé poursuivent leur accompagnement en distanciel et restent disponibles et mobilisés en cas de besoin, pour du présentiel.

2 réunions de direction en hybride se sont tenues en présence des personnels de direction, des CPE et des DDFPT, le vendredi 15 mai et le mardi 19 mai, afin de préparer au mieux le retour des élèves et les échéances de fin d'année.

Une réunion en hybride, avec des représentants des personnels, s'est tenue le vendredi 22 mai, afin d'échanger sur le dispositif et de l'améliorer en prenant en compte les questions et les observations des enseignants.

Un conseil d'administration a été convoqué le mardi 26 mai à 14h, afin de présenter à ses membres les mesures de protection sanitaire mises en œuvre et les modalités de reprise. Le présent schéma d'organisation y a été validé.

Une CHS a été convoquée le vendredi 29 mai à 14h.

Conformément aux directives académiques, il n'est pas prévu de pré-rentrée pour les enseignants de lycée, toutefois les enseignants seront invités à venir retirer leur matériel (masque, visière, solution hydro-alcoolique et consignes diverses) *le mardi 2 juin à 7h30 – magasin du bâtiment C - pour les enseignants de la SEP. Le mardi 2 juin de 13h30 à 16h00 et le mercredi 3 juin de 7h30 à 12h00 – magasin du bâtiment C – pour les professeurs du LGT (classes de 2^{nde}, 1^{ère} et terminale).*

Les professeurs enseignant exclusivement dans les niveaux post-bac ne sont pas concernés, les BTS et CPGE continuant les cours en distanciel.

Reprise des élèves et de l'ensemble des personnels

A - Préalable :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants au lycée. La scolarisation des élèves en présentiel repose sur le libre choix des familles, l'instruction restant obligatoire. Elles ont été interrogées par sondage entre le 18 et le 22 mai pour connaître leur décision.

Pour ceux qui ont choisi un retour en présentiel, *il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population. Dans l'attente, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse dote chaque lycée en masques de même qualité que ceux mis à la disposition des enseignants (masques grand public de catégorie 1) afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.*

Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au lycée, en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19, chez l'élève ou dans sa famille.

Les parents sont invités à prendre la température de leurs enfants avant le départ pour l'établissement. En cas de symptômes ou de fièvre (37.8°C ou plus), les enfants ne doivent pas se rendre au lycée et la Vie Scolaire doit être immédiatement prévenue.

Les personnels procèdent de la même manière.

Les personnels présentant des facteurs de risque connus ne travaillent pas en présentiel. La liste de ces facteurs de risque est fixée par les autorités sanitaires *et a été transmise.*

Le médecin et les infirmiers de l'Education Nationale apportent expertise et conseils aux équipes concernant l'hygiène, les gestes barrière et la survenue éventuelle de cas de Covid-19. Une réunion avec l'ensemble de l'équipe de santé et le médecin en charge du sud est prévue au cours de la semaine du 25 mai 2020.

L'accueil des élèves le 2 juin se fera en présence des infirmiers et du médecin de secteur.

B – Organisation accueil sanitaire :

Protections

- L'établissement s'est doté de plexiglass pour équiper les banques d'accueil des bureaux de la Vie Scolaire et les secrétariats

- Il dispose également de 350 visières destinées à l'ensemble des enseignants et personnels d'Etat. Les personnels de la Région sont équipés par la collectivité de rattachement
- Le lycée s'est doté de 300 pulvérisateurs pour la solution hydro-alcoolique ; ils seront mis à la disposition des enseignants et des personnels.
- Une centaine de litres de solution hydro-alcoolique a été produite par nos techniciens de laboratoire, à l'initiative de M. Chabanne. Il en sera produit autant que de besoin.
- Des masques « grand public », en conformité avec la norme AFNOR SPEC S 76-001, jetables et utilisables 4h, ont été commandés et réceptionnés par le Rectorat. Ils ont été remis aux lycées au début de la semaine du 25 mai. Ils permettront d'équiper les personnels (direction, enseignants, vie scolaire, ATSS, AESH, services civiques, médecins, infirmiers et assistants sociaux) ainsi que les élèves (port du masque obligatoire). Cette livraison permettra d'équiper personnels et élèves du 2 au 22 juin 2020.

Nettoyage, désinfection des locaux

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Les agents, selon leurs secteurs habituels ou ceux qui leur ont été nouvellement affectés, procèdent chaque jour au nettoyage complet et à la désinfection des salles, des lieux de passage, des sanitaires, de l'ensemble des locaux et des zones de contact manuel.

Des passages supplémentaires au cours de la journée sont envisagés, à la reprise des cours, sur les secteurs sensibles.

Conformément aux instructions des autorités sanitaires, les agents utilisent *autant que possible* des désinfectants respectant la norme de virucide NF EN 14476.

Enfin, les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation, à l'aide de lingettes désinfectantes conformes à la norme, et dès réception de la commande, dans la limite des stocks.

Les salles seront aérées régulièrement pendant au moins 10 minutes, avant et après les périodes d'entrée et de sortie ; l'aération sera maintenue pendant les cours, chaque fois que possible.

Sanitaires :

Des distributeurs supplémentaires ont été achetés et installés afin que l'ensemble des sanitaires soient équipés de savon liquide et essuie-mains papier à usage unique. Les locaux seront contrôlés au cours de la journée et réapprovisionnés en consommables.

Les poubelles seront vidées quotidiennement.

Des poubelles réservées aux masques usagés, mouchoirs souillés ou visières abîmées, seront disposées à différents points stratégiques de l'établissement (salle des professeurs, toilettes, réfectoire, portails d'entrée...) et repérables grâce à une signalétique (autocollant et/ou affiche).

Elles seront vidées et désinfectées chaque jour, dans le respect du protocole sanitaire.

Il sera interdit de jeter les masques et mouchoirs dans d'autres poubelles que celles réservées à cet effet. Il sera interdit d'utiliser les poubelles « réservées aux masques » pour d'autres types de déchets.

Maintien de la distanciation physique :

Circulation :

Les élèves de la SEP, de la PREPA-FOQUALE, du MODAL et les élèves des sections technologiques STI2D emprunteront UNIQUEMENT le portail côté bâtiment C, pour entrer et sortir du lycée.

Tous les autres entreront et sortiront UNIQUEMENT par le portail principal, face à l'administration.

Afin de respecter la règle de distanciation physique et la distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permettant d'éviter les contacts directs ou une contamination respiratoire, un sens de circulation a été mis en place au sein du lycée, dès l'arrivée au portail, à l'extérieur et à l'intérieur des locaux, par le biais d'un fléchage et d'un marquage au sol.

Tous les bâtiments sont concernés.

Le bâtiment A présentant une complexité de mise en œuvre toute particulière, des panneaux sont installés aux 2 entrées en façade, indiquant aux élèves et aux personnels laquelle des 2 entrées emprunter en fonction de la salle dans laquelle ils souhaitent se rendre.

Le sens de circulation pouvant ralentir quelque peu le déplacement vers les salles, les enseignants sont appelés à faire preuve de bienveillance en cas de retard de l'élève, dans la limite du raisonnable.

Un marquage au sol est également prévu dans les espaces d'attente et devant les blocs sanitaires, afin de respecter la distanciation physique.

Les consignes propres à chaque lieux (toilettes, cantine,...) sont affichées à l'entrée des espaces.

De la même manière, les élèves ne pourront entrer en classe qu'un par un, et uniquement en présence et sous contrôle de l'enseignant qui procédera à une pulvérisation de solution hydro-alcoolique à l'entrée de la salle.

Si la salle ne dispose que d'une porte vers l'extérieur, l'enseignant veillera à réguler le flux lors de la sortie, dans le respect de la distanciation sociale. S'il y a deux portes, un fléchage indiquera le sens d'entrée et de sortie.

Occupation des salles :

Afin de respecter la distance d'au-moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du professeur, des tables et chaises sont neutralisées à l'aide d'un marquage autocollant. Il est donc interdit de s'y installer et/ou de déplacer le mobilier.

Internat :

L'internat restera fermé, l'établissement ne pouvant assurer l'accueil des internes, à effectif constant, dans le respect des préconisations sanitaires.

L'internat sera remis en service, uniquement pour les concours, du 20 juin au 11 juillet 2020, le petit nombre de candidats internes permettant de les répartir en chambre individuelle et de leur assurer une mise à disposition régulée des installations sanitaires.

L'accueil à l'internat des candidats aux concours fera l'objet d'une fiche protocolaire spécifique qui leur sera remise lors de leur installation.

Les parents des élèves internes ont été informés de la fermeture de l'internat. La récupération des effets personnels a été planifiée – vendredi 22 mai, pour les internes post-bac et lundi 25 mai pour les pré-bac.

Le nettoyage méticuleux et approfondi des locaux est également planifié, d'ici le 20 juin.

Demi-pension :

L'établissement sera approvisionné par la cuisine centrale du collège Achille Grondin pour faire fonctionner sa demi-pension.

L'accueil au réfectoire a également été anticipé :

- L'installation de lavabos à l'entrée du réfectoire est à l'étude afin de pouvoir organiser le lavage des mains avant et après le repas.
- Le passage au plateau et le temps du repas feront l'objet d'un contrôle strict du respect des mesures de distanciation physique.
- Des emplacements seront neutralisés à l'aide d'un marquage identique à celui des salles de classes et les élèves devront laisser leur plateau sur la table afin que personne ne vienne s'installer à la place laissée vacante, avant nettoyage approfondi.
- Toute la superficie du réfectoire sera utilisée et un affichage spécifique de ses règles de fonctionnement sera mis en place.

Gestes barrière :

- Maintien de la distanciation physique
- Application des gestes barrière (se laver régulièrement les mains/tousser ou éternuer dans son coude/utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter dans une corbeille/saluer sans se serrer la main/proscrire les embrassades).
- Le lavage des mains est essentiel. Il constituera pour tous un impératif catégorique (eau et savon dans les toilettes, solution hydro-alcoolique à l'accueil, à l'entrée en classe, à la vie scolaire, au réfectoire, dans les espaces dédiés aux réunions, dans les salles d'études et au CDI, dans tous les bureaux,...).
- Le lavage des mains consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux, en utilisant si possible une serviette en papier jetable, ou sinon à l'air libre.
- Le lavage des mains sera réalisé :
 - A l'arrivée dans l'établissement
 - Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations
 - Avant et après les repas
 - Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
 - Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué
 - Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile

Les échanges d'effets scolaires ou autres doivent être évités ou accompagnés de modalités et désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou matériel entre le domicile et le lycée doit être limité au strict nécessaire.

Le port du masque :

- Pour les personnels :

- Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection « grand public ». Chaque personnel portera obligatoirement un masque en présence des élèves et dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation n'est pas garanti.
- Pour les élèves :
 - Le port du masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où le respect des règles de distanciation risque de ne pas être respecté. Chaque élève devra avoir son masque pour entrer dans l'établissement et il le portera partout dans son enceinte.

C – Organisation pédagogique :

- *Les cours reprendront en présentiel, le mardi 2 juin, en commençant par les élèves de la SEP, à l'exception des classes de CAP1 et CAP2 qui continueront toutes deux les cours à distance (aucun professeur en présentiel pour ces classes).*
- *Les élèves de 2^{nde} et de 1^{ère} générale et technologique seront accueillis le jeudi 4 juin.*
- *Les élèves de terminale seront accueillis le vendredi 5 juin.*
- Les étudiants des CPGE 1^{ère} et 2^{ème} année, ainsi que les classes de BTS 1^{ère} et 2^{ème} année ne reprendront pas en présentiel et continueront les cours à distance avec leurs professeurs.
- Les élèves de la PREPA-FOQUALE (MLDS) reprendront les cours le 2 juin, selon l'emploi du temps habituel.
- Les élèves du MODAL (MLDS) reprendront en même temps que les classes de 2^{nde} et 1^{ère}.
- Pour respecter les règles sanitaires, les cours se dérouleront en groupe comprenant au maximum 15 élèves dans le respect des règles de distanciation.
- Suite au retour du sondage effectué auprès des familles, il s'avèrerait que le nombre d'élèves en présentiel n'excéderait pas les 15 par classe.
- Ces élèves seront donc scolarisés sur l'ensemble du temps scolaire, selon l'emploi du temps habituel.
- Toutefois, l'établissement procédera à des regroupements par niveau de classe et filière identique, chaque fois que le nombre d'élèves attendu le permettra, afin d'éviter des classes à effectif extrêmement réduit.
- Les enseignants pourront, dans cette configuration, alterner semaine en présentiel et semaine en distanciel, mais ne cumuleront pas les deux sur la même semaine.
- Les élèves n'auront donc pas toujours cours avec leur professeur habituel.
- Les familles seront informées individuellement des modalités retenues pour la classe de leur enfant.
- Dans tous les cas de figure, les élèves seront dans 3 situations possibles, éventuellement cumulables :
 - En classe
 - En salle d'études, chaque fois que cela sera possible, dans le respect des règles de distanciation
 - En enseignement à distance, à la maison

La reprise progressive de l'accueil permettra, dans certains cas, de combiner la formation à distance et la formation en présentiel.

Les familles qui auront choisi l'enseignement en présentiel ou en distanciel pourront toujours modifier leurs vœux. Elles devront en informer immédiatement la vie scolaire.

Enseignements spécifiques : EPS / Arts Plastiques / Musique / Travaux en laboratoire et en atelier

Si le prêt de matériel ou le changement de poste de travail au cours d'une séquence pédagogique est nécessaire, le professeur devra veiller à la désinfection du matériel, de l'équipement et de l'espace de travail entre chaque élève.

- Arts plastiques : tous les cours se dérouleront à distance.
- TP en laboratoire : tous suspendus
- EPS : seront privilégiées les activités de renforcement musculaire (step, étirements, cross training...), de yoga et de relaxation ainsi que la course (en respectant les distances recommandées). Les vestiaires resteront fermés ainsi que les douches. Les élèves devront venir au lycée vêtus de leur tenue de sport.
- Musique : Pas de chant choral. Le partage d'instruments est déconseillé et si tel était le cas, le professeur veillerait à la désinfection systématique du matériel entre les utilisateurs.
- Atelier : élèves et professeurs devront **obligatoirement** porter le masque.
- Les professeurs veilleront à ce que les systèmes utilisés par les élèves soient systématiquement désinfectés derrière chacun d'eux à la fin de la séance.

Vie Scolaire et service de santé :

Une espace dédié « espace COVID » est prévu à l'infirmerie, pour l'accueil des élèves et personnels présentant des symptômes.

- Les parents devront obligatoirement informer la vie scolaire de toute absence de leur enfant en présentiel, dès le début des cours.
- En cas d'absence pour symptômes du Covid-19, les parents devront également prévenir immédiatement la vie scolaire qui préviendra les infirmiers et le médecin scolaire.
- En cas d'émergence de symptômes au lycée, la conduite sera la suivante :

1) Signalement à la vie scolaire qui alertera immédiatement l'infirmerie

2) Isolement immédiat de l'élève avec un masque, dans l'« espace COVID », permettant sa surveillance, dans l'attente de son retour au domicile ou de sa prise en charge médicale.

3) Appel sans délai des parents.

4) Lorsque la personne présentant les symptômes est un adulte, elle est placée également en isolement avec un masque si le retour au domicile n'est pas immédiatement possible.

Lorsque l'élève est remis à ses parents ou lorsque l'adulte quitte l'établissement, le chef d'établissement ou le service de l'infirmerie rappelle la procédure à suivre : éviter les contacts, consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage, le cas échéant.

L'élève, voire l'adulte, ne pourra revenir au lycée qu'après un avis du médecin traitant ou du médecin de l'Education Nationale. Un signalement sera effectué aux services du rectorat.

Respect des consignes :

L'élève qui refuserait de respecter les consignes sanitaires serait immédiatement présenté à la Vie Scolaire qui demanderait à la famille de venir récupérer leur enfant.

Ce schéma d'organisation est susceptible de faire l'objet d'un avenant, en fonction des évolutions.

CORONAVIRUS




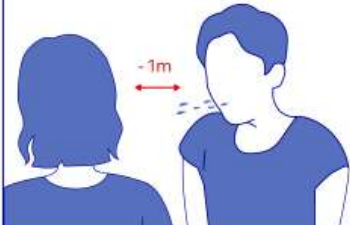
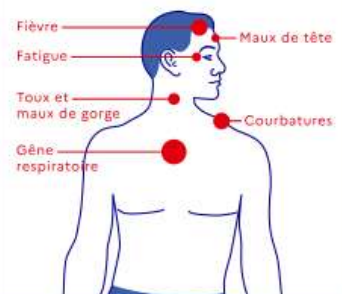
Ce qu'il faut savoir 

LES INFORMATIONS UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

<p>COMMENT SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES ?</p> <div style="display: flex; flex-wrap: wrap;"> <div style="width: 50%; text-align: center;">  Lavez-vous très régulièrement les mains </div> <div style="width: 50%; text-align: center;">  Tousssez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir </div> <div style="width: 50%; text-align: center;">  Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le </div> <div style="width: 50%; text-align: center;">  Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades </div> </div>	<p>COMMENT SE TRANSMET LE CORONAVIRUS ? (09/03/2020)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par la projection de gouttelettes • Face à face pendant au moins 15 minutes 	<p>QUELS SONT LES SIGNES ?</p> 
---	--	--

PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES RISQUES

<p>STADE 1 Cas importés sur le territoire</p> <p>→ Objectif Freiner l'introduction du virus</p>	<p>➤</p> <p>STADE 2 Existence de cas groupés sur le territoire français</p> <p>→ Objectif Limiter la propagation du virus</p>	<p>➤</p> <p>STADE 3 Le virus circule sur tout le territoire</p> <p>→ Objectif Limiter les conséquences de la circulation du virus</p>	<p>➤</p> <p>STADE 4 Accompagnement du retour à la normale</p>
---	---	---	--